

---

## LE POUVOIR ABSOLU

Les guerres de religion terminées, afin de récompenser LESDIGUIERES pour son action, la Régente MARIE DE MEDICIS lui attribua le Champsaur qu'elle avait élevé en duché-pairie.

Mais dès que survint la mort du Connétable, en 1626, LOUIS XIII, conseillé par RICHELIEU, s'empressa de supprimer les privilèges qu'avait conservé le Dauphiné en réorganisant la province.

Une intendance fut créée à Grenoble, avec des délégations, dont une à Gap pour la région. La majeure partie des communautés du Champsaur furent rattachées à Gap ; seules La Motte, Molines, Saint-Eusèbe, Aubessagne, ainsi que le Valgaudemar, dépendirent de Grenoble.

Dorénavant, l'imposition de la province sera fixée à Versailles par le conseil des Finances, et la répartition entre les communautés se fera à Grenoble.

Afin d'instaurer une nouvelle répartition de la taille, lors de la Révision des feux en 1639, il avait été recensé 13 000 feux dans la province, mais seulement 1/3 d'imposables (les autres appartenant à la noblesse et au clergé).

Il faut savoir que le feu qui, à l'origine correspondait à un foyer, au fil des modifications n'avait plus aucune représentation familiale ;aussi, finalement, afin de le rattacher à quelque chose, on avait décidé qu'il correspondrait à un revenu de 2 400 livres.

Le montant de la taille était envoyé ensuite à chaque communauté et comme il n'y avait pas de percepteur, c'étaient les consuls qui étaient chargés d'effectuer la répartition entre les différents propriétaires.

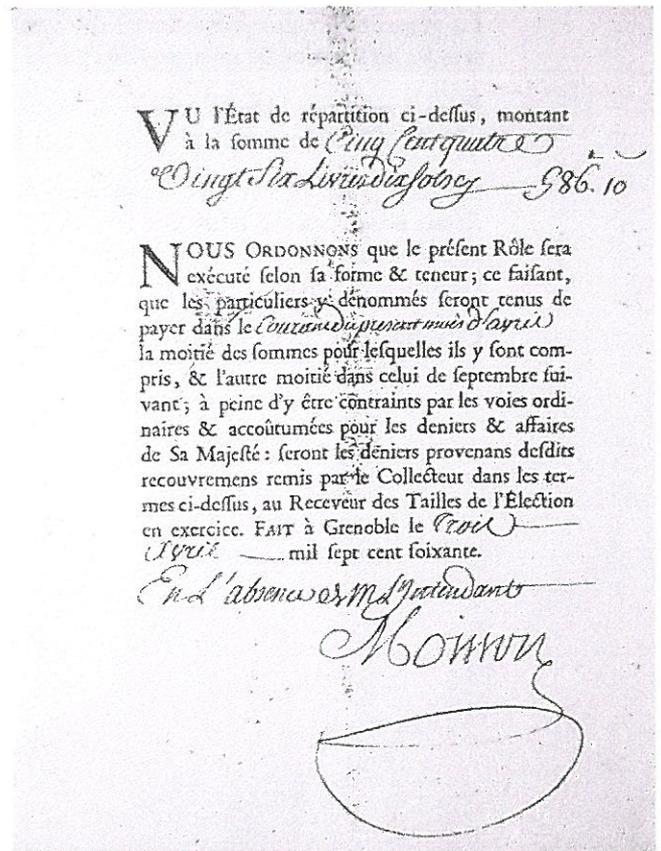
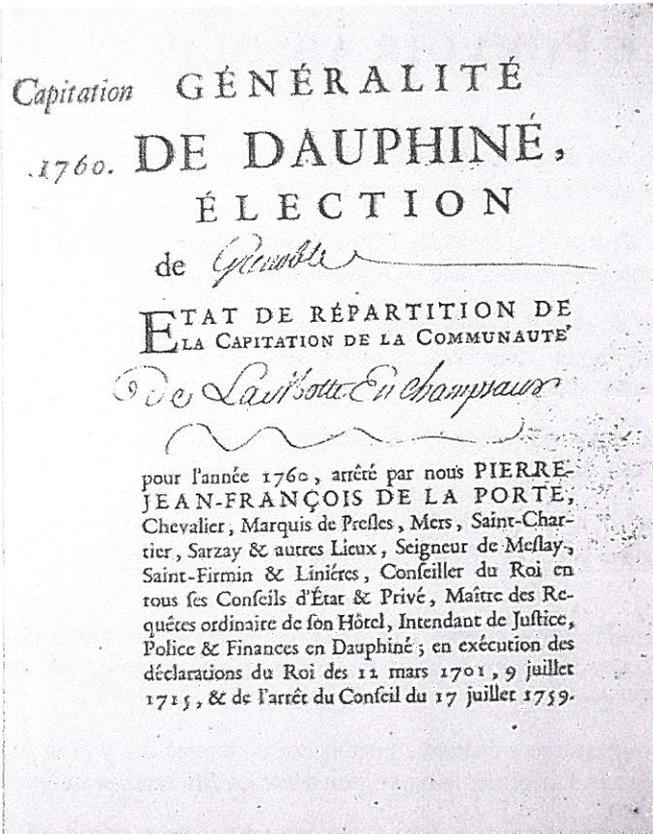
Ces consuls étaient désignés par leurs concitoyens lors d'une assemblée qui se tenait à l'église. Ils étaient responsables, sur leur fortune, de la bonne rentrée de l'impôt.

La répartition entre propriétaires se faisait selon les cadastres, chaque parcelle étant affectée d'un certain revenu, en fonction de sa superficie et de la qualité du terrain.

Pour donner une idée, la taille pour Molines s'élevait, en 1663, à 151 livres. A cette époque, il y avait une centaine d'habitants, et le quintal de blé valait environ 7 livres.

En 1695, s'ajouta à la taille la capitation qui pesait sur tous les sujets, répartis toutefois en 21 classes, chaque classe étant imposée pour une taxe fixe ; puis, comme les finances royales étaient toujours en déficit, on instaura, en 1710, le dixième, sorte d'impôt sur le revenu, mais qui, devant son impopularité, fut ramené au vingtième en 1749.

Ces impôts furent supprimés en 1789.



## LA REVOLUTION



La Révolution ne voulut rien conserver de l'organisation de l'Ancien Régime. Aussi, dès le printemps 1790, l'Assemblée Constituante divisa la France en 83 départements. Le département de l'Est-Dauphiné fut alors créé. Il comprenait 4 districts : Briançon, Embrun, Gap et Serres.

Dans le district de Gap, on créa 13 cantons et 40 municipalités.

Saint-Eusèbe fut élevé au rang de canton englobant les communes de Saint-Eusèbe, bien sûr, La Fare, Poligny, La Motte, Le Noyer et Aubessagne. Toutefois, en raison de modifications, quelques temps plus tard, le canton de Saint-Eusèbe perdait La Fare, mais récupérait Le Glaizil. Molines n'était pas encore considérée comme commune. Il faudra, pour cela, Attendre 1792.

Mais quels sont les faits principaux de la Révolution qui ont marqué notre région ?

**L'abolition des privilèges (4 août 1789) :** les droits seigneuriaux sont abolis. Aussi les paysans sont-ils particulièrement sensibles à cette mesure. D'autre part, la vente des biens de l'Eglise leur permettra d'arrondir leur domaine (il n'y eut rien à Molines, seulement quelques terres à La Motte provenant du prieuré de Saint-Bonnet).

**La constitution civile du Clergé (juillet 1790) :** Profondément catholique, le Champsaur fut indigné de voir que, dorénavant, les évêques et les curés seraient élus par des assemblées électorales. Par la suite, ils devront même prêter serment de fidélité à la nation. Beaucoup le feront, comme le curé BORELLY de La Motte. Certains refuseront et continueront à célébrer secrètement les offices, malgré les recherches dont ils seront l'objet de la part de la police.

**La conscription :** Attaquée de partout, la république avait besoin de soldats. La loi du 28 février 1793 demanda d'urgence 300 000 conscrits. De Molines, 7 hommes s'enrôlèrent et partirent au 1er Bataillon des Alpes sous la conduite du caporal Jacques VILLARON.

La loi du 23 août, dite loi de " la levée en masse ", réquisitionna encore 3 hommes dans la commune.

Les conscrits étaient envoyés sur la frontière des Alpes, en particulier à Briançon, au Mont-Genèvre, dans la vallée du Queyras ou de l'Ubaye. Afin de parer à une attaque de l'armée austro-sarde massée derrière la frontière, ces troupes furent maintenues dans une déplorable inaction pendant près de 4 ans, ce qui amena des désertions en masse.

**Les réquisitions :** L'armée manquait de tout. Il fallait que les conscrits apportent leurs vêtements et, surtout, leurs chaussures (il fallut, du reste, en réquisitionner). Il fallait aussi des chevaux pour traîner les canons et pour effectuer le ravitaillement, du blé pour la troupe, du fourrage pour les bêtes, du bois pour les four à pain. Aussi, nombreuses étaient les lettres des officiers, en particulier du général en chef KELLERMANN, pour réclamer un minimum d'approvisionnement.

Mais les paysans se faisaient tirer l'oreille pour livrer leur foin ou leur grain. L'administrateur national du canton de Saint-Eusèbe reçut, en Prairial An III, des réclamations urgentes pour 3 000 quintaux de foin qu'il n'arrivait pas à recueillir dans les communes du canton.

Il faut dire que, dans les campagnes, la situation n'était pas brillante non plus. Une terrible disette s'installa en 1795, et dura plusieurs années.



---

## UN PEU D'ETYMOLOGIE

### MOLINES

Molines est le nom romain de "moulin". Dans l'ancien village, il devait y avoir un moulin, ce qui se conçoit fort bien en raison de la proximité du torrent de Peyron-Roux. Dans le nouveau village, on sait qu'au siècle dernier, il y en avait deux (voir plan du village de 1837).

Les autres noms ne sont pas d'origine romaine. On voit qu'ils sont beaucoup plus récents et sont tirés de la langue vulgaire (ou langue d'oc) qui donnera plus tard le patois.

### LONDONNIERES

Londonnières vient de "l'onde noire", le torrent qui passe à proximité, mais ce dernier porte aussi le nom de "l'Oreyer". Est-ce parce qu'on y trouvait autrefois de l'or ?

Le hameau fut abandonné en 1874.

### LES BOYERS

Les premiers habitants s'appelaient Boyer-Joly. Ce hameau fut abandonné en 1915.

### LE ROY

Le Roy s'est appelé "La Muande" jusqu'aux environs de 1780. On trouve de nombreuses "muandes" en Valgaudemar qui sont des vallons, en haute montagne, où l'on parquait les troupeaux et où les bergers devaient passer l'été dans des abris de fortune. Ces "muandes" donnaient naissance à des torrents qui s'écoulaient ensuite dans les vallées.

Mais pourquoi, ensuite, "Le Roy" ?

Une légende voudrait que Louis XVI ait exempté d'impôts les habitants du hameau alors qu'il aurait été ravagé par les eaux. En reconnaissance, ceux-ci auraient rebaptisé leur village.

Ce hameau fut abandonné en 1916.

### LE SELLON

Le Sellon porte bien son nom, seul, retiré dans la montagne, caché aux yeux de tous. Il fut abandonné à la suite d'une grosse avalanche en 1916.

### LA VALETTE

La Valette porte le nom du torrent qui a creusé son lit dans une petite vallée. Le hameau fut abandonné en 1875.

---

Il y avait également "Ferrière", une maison isolée où habitait Etienne Villaron. Cette maison fut emportée par une avalanche en décembre 1784. Son épouse, née Catherine Nouguier, fut tuée, ainsi que sa belle-sœur Anne Robert, et son jeune fils de 3 ans. Etienne Villaron et son fils Jean, âgé de 9 ans, furent retrouvés, vivants, 5 jours après, dans les décombres. La maison ne fut jamais reconstruite.

Puisque nous parlons de catastrophes, citons, plus près de nous, la grave inondation de septembre 1860, qui submergea Molines. Napoléon III, qui se trouvait en Savoie avec l'Impératrice, envoya un secours de 10 000 francs pris sur sa cassette. Les inondations de juillet 1914 furent également terribles. Elles touchèrent particulièrement le hameau du Roy, ce qui poussa les derniers habitants à partir, quelques temps plus tard.





---

## LE CADASTRE

Le plan cadastral de Molines fut dressé, comme celui de La Motte, en 1836. Le territoire de la commune se répartissait ainsi :

143 Ha 2	de terrains privés appartenant à 39 propriétaires
3 453 Ha 7	de terrains communaux
<u>467 Ha 5</u>	en litige avec La Motte
4 064 Ha 5	au total.

En ce qui concerne les terrains privés, les trois plus gros propriétaires possédaient ensemble 38 Ha 7, les 36 autres se partageant 104 Ha 5, ce qui faisait seulement une moyenne de 2 Ha 9. Notons toutefois que la propriété la plus importante, qui représentait 18 Ha 2, comportait 118 parcelles.

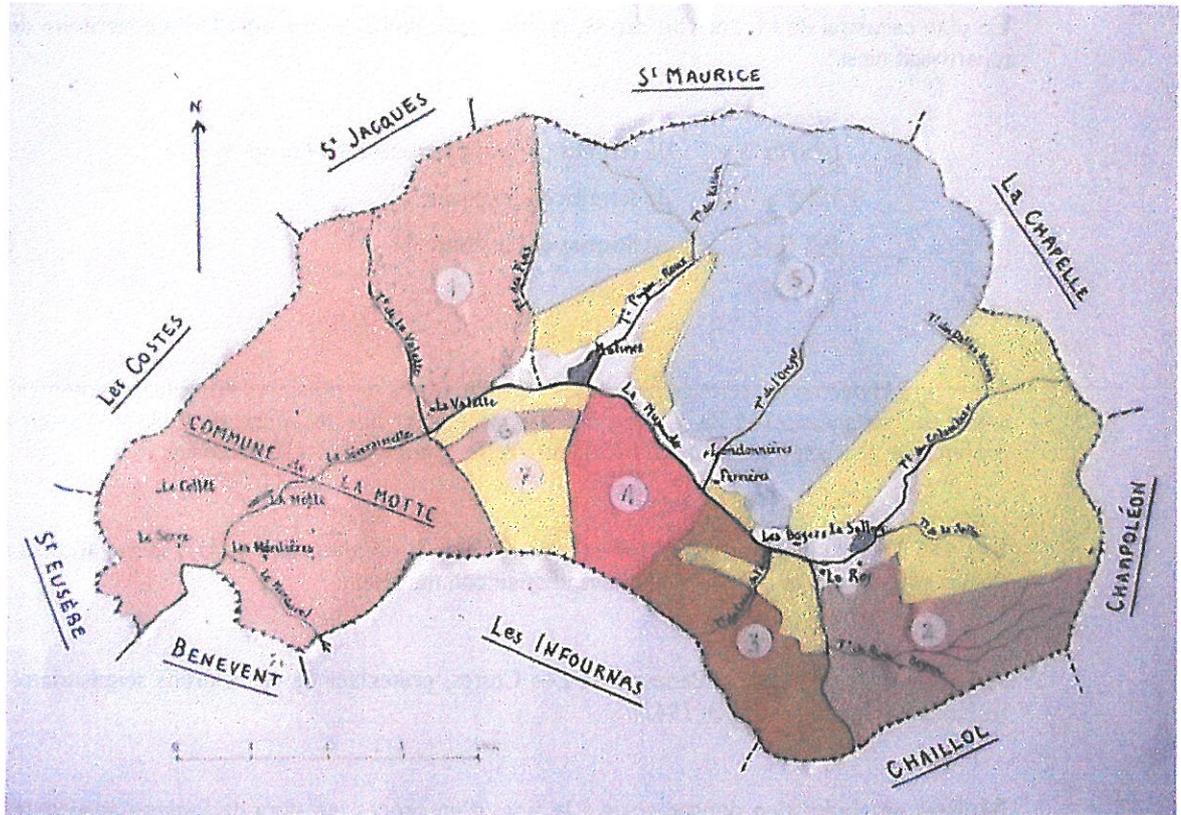
Les 467 Ha 5 de litige avec La Motte provenaient de la co-seigneurie de la Valette, acquise par Lagier, deux siècles auparavant, et que La Motte revendiquait comme sienne.

A leur tour, Saint-Bonnet, Bénévent et Les Costes, prétextant de vieux droits seigneuriaux datant de 1560, réclamèrent des pâturages en 1842.

Molines ne voulut rien donner, mais à la suite d'un procès qui dura de longues années, le tribunal de Gap l'obligea, en 1861, de céder 400 Ha à Saint-Bonnet, 300 Ha à Bénévent et 200 Ha aux Costes.

Ce fut le début d'un démembrement qui dura jusqu'en 1930.

## EXPOSITION DE MOLINES EN CHAMPSAUR



### Légende

- ← Terrain en litige avec la Motte, cédé à celle-ci par Molines en 1862, puis cédé par La Motte à l'Etat en 1887, suite à expropriation.
  - ↑ Terrain cédé par Molines à Saint-Bonnet en 1862.
  - Terrain cédé par Molines à Bénévent en 1862.
  - ↓ Terrain cédé par Molines aux Costes en 1862.
  - ° Communaux de Molines, vendus à l'Etat en 1874 (1 401 Ha) + 10 Ha achetés à I. PASCAL, à Londonnière.
  - ± Terrain cédé par les Eaux et Forêts à La Motte, en 1887. Le complément <sup>2</sup> après avoir été vendu à l'Etat en 1930, sera remis à La motte, en 1960, en échange de la partie de la forêt du Roy lui appartenant.
- } Tous ces terrains  
seront remis à l'Etat  
en 1876